

du Gouvernement, nous assisterions à l'effondrement de notre structure industrielle. Je pourrais peut-être m'exprimer ainsi. Nous avons au Canada une magnifique structure économique. J'admets d'emblée qu'elle ne fonctionne pas d'une façon tout à fait équitable; cela ne laisse aucun doute. Je répète, cependant, que nous avons une magnifique structure économique. Nous avons des fabriques et des sociétés organisées pour mener à bien certains genres d'affaires avec un personnel formé qui connaît sa besogne. Nous avons en outre des institutions financières chargées d'accomplir certaines fonctions.

Il est une chose que le Parlement et le Gouvernement doivent toujours faire: protéger le public contre l'exploitation. Mais il ne s'ensuit pas que ces institutions ne représentent pas une grande valeur pour le pays. Ainsi, quoi que nous fassions, comme le ministre l'a indiqué dans son exposé de la situation, nous ne devons pas décourager ou détruire l'instrument de production du Canada tel qu'il est établi.

Le ministre a parlé d'une autre question que je vais relever. La demande de matériel de guerre se présentera sous diverses formes et il est futile de discuter maintenant la question de savoir si une personne devrait placer son argent dans la production d'armes. Il nous faut des armes: c'est inévitable. Malheureusement, quelle que soit notre aversion il nous en faut. Mais pour qu'une industrie développe son usine, pour qu'elle installe de nouvelles machines et agrandisse ses bâtiments à cette époque-ci, elle doit prendre des mesures contre les risques qu'elle court et d'assez généreuses allocations devront être faites. Le ministre a cité l'exemple de la Grande-Bretagne qui, sous ce rapport, suit un plan bien défini. Je n'ai pas ce plan sous la main et par conséquent je ne puis l'exposer ici, mais je conclus des remarques du ministre que lui-même ou son département a fait une étude attentive du système anglais. Je sais cependant qu'en Grande-Bretagne on accorde de généreuses allocations à des usines qui seront hors d'usage à la fin des hostilités. Nous n'avons qu'à suivre la rue Wellington où nous verrons des bâtiments dont plusieurs sont restés inoccupés, en tout ou en partie, pendant des années. Ces bâtiments ont été érigés pour répondre aux besoins de la dernière guerre. Il est impossible d'ériger ces bâtiments et de les munir des machines nécessaires sans pertes lorsque leur utilité cesse. Deux solutions se présentent à cette question. L'une est d'accorder des allocations raisonnables pour la cessation d'emploi de ces bâtiments, et si le Gouvernement pouvait faire en sorte que quelques-uns de ses experts tiennent comp-

te de l'utilisation possible de ces bâtiments après la guerre pour la production de denrées du temps de paix, il aurait fait œuvre utile. Dans la métropole et en Europe continentale on a tiré un avantage considérable après la guerre de plusieurs usines pour la production du temps de paix, après que leur utilité pour la production d'armes eut cessé. On pourrait étudier cette question au Canada.

Nous devons tenir compte d'un autre point. Nous devrions nous garder d'adjuger des entreprises à des personnes inexpérimentées dans le genre d'affaires que représente le contrat. Je ne sais si la chose est vraie, mais une personne bien digne de foi m'a rapporté, l'autre jour, que le propriétaire d'une fabrique de meubles a obtenu une commande de vêtements ou d'autres articles de ce genre. Nous devons éviter cela et je mets le gouvernement en garde contre cette coutume d'accorder des commandes à des personnes qui n'ont pas l'expérience ou la compétence voulues pour les bien remplir. La chose peut se faire; elle ne comporte aucune difficulté. On devrait poser en principe que les commandes de produits du fer et de l'acier, de vêtements, de chaussures et le reste seront accordées à des établissements qui s'occupent de la fabrication de ces différents articles.

Je ne trouverai pas à redire pour le moment à l'augmentation de l'impôt sur les revenus des compagnies constituées en corporation ou à la surtaxe sur le revenu. Nous avons déjà connu une surtaxe sur le revenu au cours des années passées et nous devons l'accepter de nouveau. Je n'y vois aucune objection. Il y a une assez forte augmentation sur le tabac et les liqueurs, et je crois que ceux qui en font usage—soit du tabac ou des liqueurs—paieront cette taxe de bon cœur. Pour ce qui est de la taxe sur le thé et le café, j'appréhende qu'elle donne lieu à certaines critiques. Ce sont, cependant, des denrées qui ont d'ordinaire été frappées de la taxe dans les moments de crise. Je ne me rappelle pas ce que représente la taxe britannique sur le thé, mais je sais qu'elle est très élevée—et pour les Anglais le thé est presque, devrais-je dire, nécessaire à la vie. La taxe sur le thé est élevée. Pendant la dernière guerre, il y eut une taxe de 10c. la livre au Canada. Or le ministre nous propose maintenant une taxe de 5c., 7½c. et 10c. sur le thé dont le prix est le plus élevé. Il y aura aussi une taxe de 10c. sur le café. Je ne m'oppose pas à ces taxes car je ne vois pas comment nous pouvons ne pas avoir à subir cette forme d'impôt.

La taxe sur les boissons gazeuses n'est pas nouvelle; nous l'avons déjà eue et elle va encore fonctionner. C'est toutefois l'une des